



Resiliation amiable sign? par locataire et bailleur

Par Picas, le 20/04/2013 à 23:26

Bonjour, Je loue depuis 6 mois à une mere de famille qui reçoit en permanence et fait tout les jours des fêtesj ai réussi à lui faire signé une résiliation de bail amiable hier car elle avais trouver un autre appartement. Dans la lettre de résiliation de bail amiable elle avais deux jours pour quitter le logement mais aujourd'hui elle ne souhaite plus partir. Que dois je faire ? Sachant que je souhaite son départ !!!!!merci

Si la résiliation revêt (et respecte en tout) la forme transactionnelle , elle a autorité de chose jugée en dernier ressort , mais elle se heurte toutefois à l ' article 4 du Code Civil .